



## **LA VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE ALOURDIT CONSIDÉRABLEMENT LES SANCTIONS FINANCIÈRES CONTRE LES FAUTEURS D'INCIVILITÉS**

**La lutte contre les incivilités a été dès l'élection municipale de 2014 une des préoccupations majeures de la municipalité.**

Les moyens humains comme matériels ont été créés ou renforcés afin de garantir la propreté de la ville.

Il s'agit d'aller plus loin maintenant en tapant directement au portefeuille ceux qui se rendent coupables de la dégradation de notre qualité de vie.

Sur proposition d'Arnaud DUMONTIER, le conseil municipal, en sa séance du mercredi 26 septembre, a voté une aggravation des contraventions en votant la création d'un tarif d'enlèvement et de nettoyage des déjections canines, des mégots et autres déchets et crachats.

**Ainsi :**

- **la déjection canine non ramassée passe de 68 € à 335 € ;**
- **le jet de mégot ou de déchet en tout genre passe de 68 € à 135 € ;**
- **le crachat passe de 68 € à 135 €.**

Cet alourdissement des sanctions financières s'explique à la fois par la volonté de la municipalité de préserver la qualité de vie (propreté des rues et des espaces verts (notamment Champs de Mars, place du Château Richard, montée de la côte des Terriers etc.) que par la volonté de contribuer à la protection de notre environnement dont tous s'accordent à reconnaître la situation d'urgence absolue (les filtres usagés contiennent, entre autres, des substances nocives qui se libèrent dans les réseaux d'assainissement des eaux, non équipés pour les traiter. Nicotine, phénols et autres métaux lourds se répandent dans les eaux des stations d'épuration. Or, on estime qu'un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau. Pis encore, cette pollution est durable, puisqu'un mégot peut mettre jusqu'à 12 ans pour se dégrader totalement).

## **Pour rappel, l'action de la municipalité depuis mars 2014**

### **Moyens humains :**

- Création de la brigade de propreté (7 agents) à temps complet avec extension des horaires du lundi au samedi matin.
- Mise en place d'un numéro téléphonique «brigade de propreté au 03 44 72 68 47 ainsi qu'une adresse e-mail: [proprete@pontsaintemaxence.fr](mailto:proprete@pontsaintemaxence.fr)
- Collaboration avec Elan CES (insertion sociale par le travail de l'OPAC de l'Oise) afin de nettoyer les espaces verts autour de la résidence Georges Pompidou, Saultemont et les Terriers

### **Moyens matériels :**

- Passage de la balayeuse mécanique par notre prestataire de service sur l'ensemble de la commune une fois par mois, contre toutes les 12 semaines auparavant :
  - **Lundi secteur Les Terriers**
  - **Mardi secteur Fond Robin, Saultemont, Cité Mimbertain, Sources des Moines**
  - **Jeudi secteur zone industrielle**
  - **Vendredi secteur quartier de Sarron, hameau de Villette**
- Mise en place de collecteurs de piles usagées dans les différents services de la ville pour les habitants.
- Achat d'une city clean pour le désherbage.
- Achat d'un chariot de tri sélective pour le balayeur.
- Campagne d'affichage sur des kakémonos déployés dans toute la ville pour sensibiliser aux incivilités.
- Prochainement la ville a engagé l'acquisition d'une balayeuse de nouvelle génération permettant un nettoyage de la voirie balayage + lavage haute pression coût de l'investissement 110 000 € ttc.
- 50 nouvelles poubelles type « tulipes » ajoutées depuis 2014.
- 30 poubelles murales ont été réhabilités (peintures, nouvelles serrures...) depuis 2014.
- Mise en place de collecteurs de piles usagées dans les différents services pour les habitants de la ville depuis 2014.
- Mise en place du tri des déchets au centre technique municipal (recyclage DEEE, déchets alimentaires, pneus, encombrants, piles usagées, huiles...) depuis 2014.

## **Cette année**

- Ajout de 2 nouveaux distributeurs en fin d'année, portant à 11 distributeurs à sachets à déjections canines installés sur la commune.
- Changement des poubelles dans les cours d'écoles : école Jules Ferry, école Paul Langevin, école Marie Curie.
- Installation de 20 cendriers dans le périmètre des bâtiments communaux (piscine, bibliothèque, maison des associations, les bâtiments sportifs, les différents services CTM, ST, PM, HDV, toutes les écoles...). L'ajout et le remplacement de 10 nouvelles poubelles (poubelles aux arrêts de bus, bord de l'Oise, réhabilitation du mobilier parc René Cassin...).
- Installation de 10 panneaux « espace de jeux réservé aux enfants-interdit aux chiens » :
  - 3 panneaux aux abords de l'espace vert rue Théophile Richard
  - 1 panneau dans le parc rue des Bouleurs
  - 3 panneaux aux abords du parc du Champ de mars
  - 3 panneaux au complexe sportif Georges Decroze et Raymond Louchart

## **Quelques chiffres**

- 7 200 sachets en papier bio pour déjections canines installés dans les distributeurs à sachets par an.
- 7 000 sacs poubelles de 130 L balayés et ramassés annuellement sur la commune.

***Une trentaine de procédures engagées par la police municipale à l'encontre de propriétaires de chiens fautifs depuis le 1er janvier 2018.***